

## Termes de Références

### **Recrutement d'un cabinet spécialisé pour la réalisation de missions d'audit à blanc et d'audit de la certification ISO 9001 : 2015 à l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI)**

Activité OS6 de l'avenant signé le 16 juin 2023 :

« les bureaux d'emploi et la Direction Générale de l'ANETI sont accompagnés dans la pérennisation du Système de Management de la Qualité dans la perspective de la certification ISO 9001 : 2015 pour l'ensemble des bureaux d'emploi »

### **Contexte de la mission**

---

Lors de sa 101<sup>ème</sup> Conférence Internationale du Travail en juin 2012, à la suite de la crise économique mondiale, l'OIT a adopté une résolution demandant la relance d'une action immédiate et ciblée pour lutter contre la crise de l'emploi chez les jeunes : "La crise de l'emploi des jeunes : Appel à l'action". La résolution propose un portefeuille de mesures dans les cinq domaines suivants : (i) les politiques macro-économiques, (ii) l'amélioration de l'employabilité, (iii) les politiques du marché du travail, (iv) l'esprit d'entreprise chez les jeunes et (v) les droits au travail. Elle souligne le besoin d'une action équilibrée et cohérente dans ces différents domaines d'ordre politique et économique.

En février 2016, le système des Nations Unies a lancé une Initiative globale pour l'emploi décent des jeunes. Il s'agit d'un partenariat unique entre les gouvernements, le système des Nations Unies, les entreprises, les institutions académiques, les organisations de jeunes et d'autres groupes. Ce partenariat a pour objectif de créer de nouvelles possibilités et de nouvelles pistes vers un emploi de qualité dans l'économie mondiale et d'aider les jeunes à acquérir les compétences requises pour le marché du travail actuel. Cette initiative, dont le leadership est assuré par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), appuiera également les actions nationales pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'Objectif du Développement Durable (ODD) N°8 (Travail Décent et Croissance Economique).

Pour appuyer ces efforts au niveau national, l'OIT apporte son expertise, tant sur le plan des connaissances techniques que sur celui des orientations stratégiques, tout en soutenant le développement inclusif ainsi que le renforcement institutionnel de la capacité des gouvernements, des partenaires sociaux et des divers acteurs qui s'intéressent aux questions relatives à l'emploi des jeunes notamment des jeunes filles au niveau local, et régional.

## **Justification de la prestation**

---

L'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI) est un établissement public à caractère non administratif. Elle a pour principale mission la mise en œuvre de la politique du gouvernement relative à la promotion de l'emploi et est chargée notamment :

- D'animer le marché de l'emploi, au niveau national, régional, local et sectoriel au moyen notamment du réseau des bureaux de l'emploi et du travail indépendant
- De développer l'information sur l'emploi et les qualifications professionnelles en direction des entreprises et des demandeurs d'emploi
- De mettre en œuvre les programmes de promotion de l'emploi et d'insertion des jeunes, dont la réalisation lui est confiée par l'autorité de tutelle
- D'apporter le soutien nécessaire à la promotion des petites entreprises et de l'emploi indépendant
- D'assurer l'information et l'orientation professionnelles des demandeurs de formation en vue de leur insertion dans la vie active
- D'organiser les opérations de placement de la main d'œuvre tunisienne à l'étranger et de veiller à leur réalisation.
- De faciliter la réinsertion dans l'économie nationale des travailleurs émigrés après leur retour

La présente mission s'inscrit dans le cadre de l'appui technique apporté par l'OIT au Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle à travers l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI) via le projet « ACJEMP - Accompagnement et Coaching des Jeunes et Renforcement de leur Employabilité » avec l'activité « OS6 de l'avenant signé le 16 juin 2023 : les bureaux d'emploi et la Direction Générale de l'ANETI sont accompagnés dans la pérennisation du Système de Management de la Qualité dans la perspective de la certification ISO 9001 : 2015 pour l'ensemble des bureaux d'emploi » ainsi que dans l'axe « Qualité » de la vision 2030 de l'ANETI

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services offerts aux chercheurs d'emploi, aux porteurs de projets entrepreneuriaux et aux entreprises clientes et pour faire suite à la certification ISO 9001 :2015 obtenus en juillet 2022 sur une partie de son réseau d'agences (Direction centrale et 65 BETI et EE sur 113), l'ANETI souhaite généraliser son Système de Management de la Qualité (SMQ) certifié à l'ensemble de ses composantes et structures.

## **Objectif de la mission**

---

La présente consultation vise à sélectionner un cabinet certificateur compétent et qualifié. Ce dernier réalisera initialement un audit à blanc, suivi de l'Audit de Certification de l'ANETI selon la norme ISO 9001 : 2015. L'objectif est de garantir la conformité de l'ANETI aux exigences de la norme ainsi qu'à son Système de Management de la Qualité (SMQ)."

## **Périmètre de la mission**

---

La mission du cabinet s'effectuera en étroite collaboration avec l'équipe du projet ACJEMP et la Direction Qualité de l'ANETI. Elle couvrira le siège de l'ANETI situé au 19, Rue Hasdrubal 1002 Tunis – Tunisie et 113

Bureaux d'emploi et Espaces Entreprendre répartis sur l'ensemble du territoire national (liste des BETI et EE en annexe 1) et les 13 processus du SMQ (Cartographie des processus en annexe 2).

## Taches et livrables

---

Activités	N°	Livrables	Date remise des livrables
Réaliser l'audit à blanc	1	Plan d'audit à blanc	24/09/2024
	2	Rapport d'audit à blanc	01/10/2024
Réaliser l'audit de certification :	3	Plan d'audit de certification	15/10/2024
Revue documentaire + Audit sur terrain	4	Rapport d'audit de certification	30/10/2024
Emission du certificat ISO 9001 : 2015 (le cas échéant)	5	Certificat ISO 9001 : 2015 de l'ANETI et de ses 113 sites (en cas d'acceptation)	15/11/2024

## Durée de la mission et paiement

---

La mission se déroulera du 01 octobre jusqu'au 30 novembre 2024. Le cabinet fournira à l'OIT les services décrits en détail ci-dessus, conformément aux spécifications et dans les délais fixés. Le paiement s'effectuera en une seule tranche suite à la remise des livrables.

## Exigences à satisfaire par l'organisme certificateur et l'équipe d'audit

---

- L'organisme certificateur doit satisfaire aux critères de certification suivants :
  - Avoir l'accréditation TUNAC en ISO 17021-1 (2015) notamment pour les codes **35 et 36**
  - Avoir au moins **10 références** en audit de certification ISO 9001 : 2015.
  - Être constitué au moins d'une équipe de 5 cadres permanant dont au moins 3 auditeurs tierce partie.
  
- L'équipe d'audit doit être composée au minimum d'un responsable d'audit et d'un auditeur qui doivent avoir les qualifications suivantes :
  - Bac + 4 ou plus (Gestionnaire ou Ingénieur)
  - Certificat d'auditeur tierce partie ISO 9001 : 2015 validé et confirmé depuis au moins cinq (5) ans.
  - Minimum 10 ans d'expérience professionnelle dont 5 ans dans le domaine de management de la qualité
  - Ayant conduit des missions d'audits tierces parties en ISO 9001 : 2015. Au moins 10 audits tierces parties réalisés sur les 03 dernières années.

## Présentation et dépôt de l'offre

---

L'offre proposée doit être composée des éléments suivants :

A. Offre technique :

L'offre technique comprend :

- La présentation de l'organisme certificateur y compris son personnel,
- Le certificat TUNAC en ISO 17021-1 (2015) notamment pour les codes **35 et 36** y compris l'annexe technique,
- Les références en matière d'audit de certification ISO 9001-2015,
- La composition de l'équipe d'audit,
- Les CV détaillés des auditeurs - pour chaque phase (4) - précisant les références en audit de certification ISO 9001-2015
- Les diplômes universitaires et les certificats de qualification d'auditeur tierce partie des auditeurs proposés.

B. Offre financière :

L'offre financière doit être détaillée et doit préciser pour chaque phase (4) le nombre d'H/J et les honoraires correspondants.

**Remarque** : les frais liés aux déplacements en Tunisie et à l'intérieur de la Tunisie du ou des experts ne pourront pas faire l'objet d'une facturation séparée et doivent être inclus dans le devis.

Les cabinets intéressés devront soumettre leur dossier de candidature, par email avec en objet « AcJEMP – certification SMQ 2024 », à l'adresse suivante : [tunisachat@ilo.org](mailto:tunisachat@ilo.org) à plus tard le 22/05/2024.